



Mairie du Vigan  
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan  
Décision du Maire n°26dm043

### Décision du Maire n°26dm043

#### **Objet : Contrat de cession de spectacle – « Les Mobil'Hommes »**

Le Maire de la ville du Vigan

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122 – 22, et L2122-23

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal à Madame le Maire du Vigan dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Générales des Collectivités Territoriales

VU la nécessité de conclure un contrat de cession avec Mezcal Production, désignée comme le producteur et représentée par Alain IVINSKAS, en sa qualité de Président, et la Commune du Vigan, désignée comme l'organisateur

#### **DÉCIDE**

##### **Article 1 : Objet**

D'approuver les termes du contrat de cession avec Mezcal Production et la Commune du Vigan pour une représentation :

- le vendredi 01 mai 2026, dans le cadre de La Main Verte

La Commune du Vigan versera au prestataire la somme de 750 € TTC (SEPT CENT CINQUANTE EUROS).

##### **Article 2 : Durée et date d'effet**

La présente décision prendra effet à sa date de publication

##### **Article 3 : Condition d'exécution**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal et à Mezcal Production.

##### **Article 4 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal**

Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 19 mai 2026**

Le Maire certifie exécutoire la présente décision

Transmise en Préfecture le 01/06/2026

Publiée le 01/06/2026

Par Délégation du Conseil Municipal

Le Maire  
Sylvie ARNAL



*La présente décision est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.*

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2026

Application agréée E-legalite.com